

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1069**

commune (s) :

objet : Assistance à la mise en place de sites de compostage partagés (pieds d'immeuble, quartiers et cantines), formation et prestations de broyage sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1069**

objet : **Assistance à la mise en place de sites de compostage partagés (pieds d'immeuble, quartiers et cantines), formation et prestations de broyage sur le territoire de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Il s'agit d'un marché d'assistance à la mise en place de sites de compostage partagés (pieds d'immeuble, quartiers et cantines), de formation et de prestation de broyage sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 41 et 42-1° de l'ordonnance des marchés publics et des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet des marchés à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 dudit décret.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Ouest Métropole	55 000	66 000	140 000	168 000
2	Est Métropole	55 000	66 000	140 000	168 000

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juillet 2016, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles de l'association suivante :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	Ouest Métropole	Association Trièves compostage et environnement
2	Est Métropole	Association Trièves compostage et environnement

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations pour l'assistance à la mise en place de sites de compostage partagés (pieds d'immeuble, quartiers et cantines), la formation et prestations de broyage sur le territoire de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'association suivante :

- lot n° 1 : ouest Métropole ; association Trièves compostage et environnement, pour un montant global minimum de 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC et maximum de 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 2 : est Métropole ; association Trièves compostage et environnement, pour un montant global minimum de 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC et maximum de 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 62268 - fonction 7211 - opération n° 0P25O2481.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.